

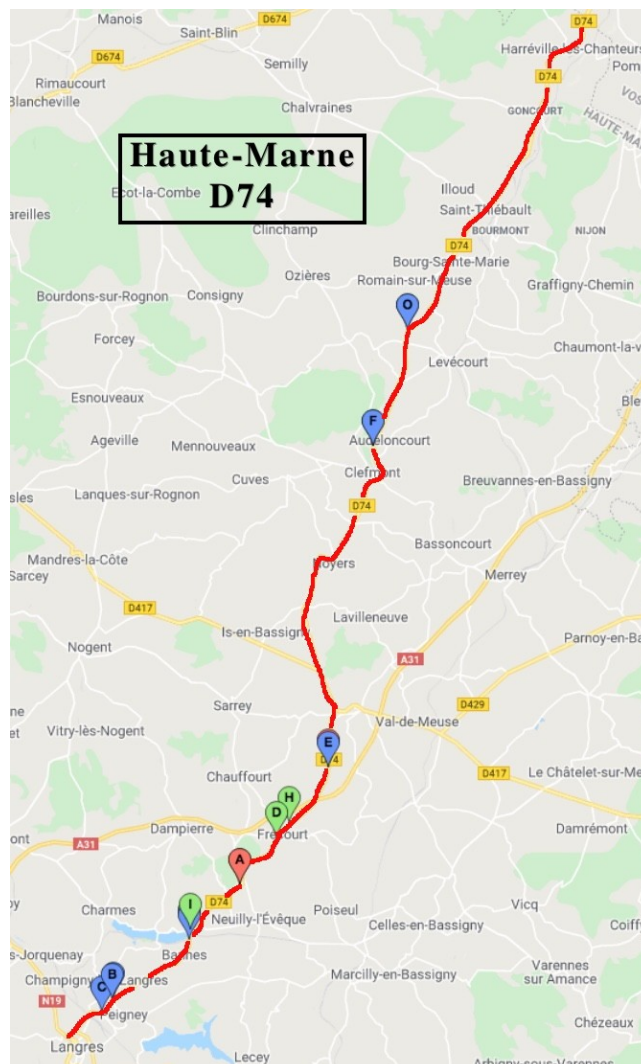
52 Haute-Marne

Analyse de l'accidentalité des D74 du 01/01/2013 au 31/12/2018

- Au cours de ces 6 années, on compte 13 accidents avec 16 accidentés dont le tableau ci-dessous donne la composition (résultats des BAAC disponibles sur le site de la DISR) :

	Date	tué	blessé hospitalisé	blessé léger
1	06/05/2013		1	
2	19/03/2013		1	
3	26/08/2013			
4	28/12/2013			1
5	18/03/2014			1
6	06/05/2014			1
7	15/06/2014		1	1
8	15/07/2014		1	
9	25/06/2015		1	
10	23/04/2016	1	1	
11	13/05/2016		1	
12	13/11/2017	1		
13	14/01/2018		1	1
	total	2	8	5

- Ces accidents se répartissent le long des 58 km de la D74 selon la figure ci-dessous :



Comparaison avec « l'étude » de la direction des infrastructures du territoire (DIT) du département de la Haute-Marne

Voici le tableau des accidents et accidentés tel qu'il apparaît dans « l'étude » de la DIT :

	Date	tué	blessé hospitalisé	blessé léger
1	06/05/2013		1	
2	26/08/2013		1	
3	28/12/2013			1
4	15/06/2014	1		1
5	15/07/2014		1	
6	25/05/20164(sic)		3	
7	23/04/2017	1		1
8	13/11/2017	1		
9	14/01/2018		1	1
	total	3	7	4

- 1°/ L'étude de la DIT ne retient que 9 accidents sur les 13 que contiennent les BAAC du site officiel de la DISR. Par ailleurs, 3 dates des accidents sont fantaisistes. De plus le nombre des tués se monte à 3 dans le détail des accidents occupant les pages 4 à 6 du document, mais se retrouve égal à 2 dans le récapitulatif de la page 7. Quant aux nombres des blessés, ils sont également curieusement différents.

- 2°/ En conséquence, le nombre total de tués est incertain et ceux des blessés hospitalisés ou légers sont approximativement corrects, un peu par hasard. _

- 3°/ De plus, ce ne peut être en exposant quelques détails sur chacun des accidents retenus, sans jamais faire intervenir la vitesse du ou des véhicules impliqués, que l'on peut justifier une modification de la VMA.

- 4°/ Par ailleurs, sur les 58 km de la D65, la DIT préconise de changer 20 fois la vitesse maximum autorisée ! Une fois tous les 3 km en moyenne. Ce qui obligera les conducteurs à regarder en permanence leur compteur de vitesse pour s'assurer qu'ils respectent des VMA constamment variables. Pas plus qu'une augmentation de la VMA, cette obligation supplémentaire ne peut contribuer à diminuer l'accidentalité !